

# Procès verbal de l'Assemblée Générale Mixte de la Ligue de Golf d'Auvergne le 8 mars 2008

Le Président, Michel Duplaix, ouvre la séance à 10h15 et remercie de leur présence les Présidents des Associations Sportives de la Ligue de Golf d'Auvergne ainsi que Guy Pitiot, représentant le Président du CROS et Pierre Lasfargue chargé du développement et des équipements à la Fédération Française de Golf et présente les excuses pour leur indisponibilité de Charles Matthès, Directeur régional de la Société Générale et Anna Auboïs, Vice-Présidente du Conseil Régional.

## Assemblée Générale Extraordinaire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement décider de la modification des statuts de la Ligue. Le Président propose les résolutions suivantes :

### 1<sup>ère</sup> résolution approbation des nouveaux statuts de la Ligue :

Conformément à l'article 18 des Statuts de la Ligue, L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue décide de modifier ses statuts selon le projet qui lui a été soumis par le Comité Directeur .

Ces modifications portent principalement sur :

- les pouvoirs et procurations (article 14) ;
- les modalités de représentation des clubs (article 14) ;
- le barème des voix calqué sur celui déterminé au niveau national (article 15) ;

Ces statuts ont déjà été approuvés par le Comité Directeur de la FFGolf et le Comité Directeur de la Ligue lors de la réunion du 19 janvier 2008. Ils deviendront applicables après réception du récépissé de déclaration en Préfecture.

Toutes les nouvelles dispositions concernant les organes dirigeants de la Ligue et de ses organes internes seront appliquées pour la première fois lors des prochaines assemblées générales appelées à les renouveler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### 2<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs pour les formalités ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue donne tous pouvoirs à Madame Marie-Françoise Lagrange, Secrétaire Générale, à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir les formalités de déclaration et de publicité nécessaires pour mettre en œuvre les décisions qui viennent d'être prises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## Assemblée Générale Ordinaire

A 10h45 le Président ouvre l'AGO et propose dans un premier temps d'approuver le nouveau règlement intérieur de la Ligue :

### 1<sup>ère</sup> résolution : Approbation du nouveau Règlement Intérieur des Ligues

Conformément à l'article 25 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale de la Ligue décide de modifier son règlement intérieur.

Ces modifications portent principalement sur :

- les conditions d'affiliation (article 2) ;
- l'obligation d'adopter un règlement des opérations électorales (article 4) ;
- la représentativité des femmes au sein du Bureau (article 8).

Ce règlement Intérieur a déjà été approuvé par le Comité Directeur de la FFGolf, il deviendra applicable en même temps que les nouveaux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après avoir lu et commenter son rapport moral, le Président remercie tous ceux qui ont contribué à mener à bien les différentes actions de la Ligue et notamment Eric Maugaret à qui il remet la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports.

Il passe ensuite la parole à Eric Maugaret et à Didier Nocéra pour le rapport d'activité sportive.

Après la remise des prix du Challenge Société Générale le Président fait approuver le rapport moral et le rapport d'activité.

### 2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Rapport moral et d'activité de la Ligue :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral et d'activité de la Ligue, approuve ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après avoir présenter les excuses de Denis Siriex, trésorier de la Ligue, indisponible ce jour, il lit et commente le rapport financier. Après avoir donner les explications concernant le déficit important de l'année écoulée et lu le rapport du Commissaire aux Comptes, il met au vote l'approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice.

3<sup>ème</sup> résolution: Rapport sur la situation financière :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve le rapport présentant la situation financière de la Ligue.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4<sup>ème</sup> résolution: Approbation des comptes de l'exercice clos :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport général des comptes, approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Afin d'harmoniser les divers cotisations des clubs, aux Comités Départementaux et à la Ligue, il propose l'approbation de la résolution suivante :

5<sup>ème</sup> résolution : Montant de la cotisation annuelle des Membres de la Ligue :

L'Assemblée Générale fixe le montant des cotisations pour les Membres de la Ligue tel que présenté par le Comité Directeur de la Ligue à 20 € multipliés par le nombre de voix délibératives tel que défini à l'article 15 des statuts adoptés en AGE ce jour. La Ligue versera à chaque Comité Département 10 € multipliés par le nombre de voix délibératives des groupements du département. Cette cotisation sera effective dès l'année 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Suite à la démission du Comité Directeur de Daniel Roilette, il demande à l'Assemblée la ratification de la cooptation par ce même Comité Directeur de Bernard Conquet.

6<sup>ième</sup> résolution : Ratification de la cooptation d'un membre au Comité  
Directeur

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le Comité Directeur réuni le 19 janvier 2008, de Monsieur Bernard Conquet, membre du Golf du Val de Cher.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 8 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôt l'AGM à 13h00